13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Programme du Rallye
Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs

Art. 1P Organisation
Art. 2P Assurances
Art. 3P Concurrents et pilotes
Art. 4P Voitures et équipements
Art. 5P Publicité
Art. 6P Sites et Infrastructures
Art. 7P Déroulement du Rallye
Art. 8P Pénalités, Réclamation, Appels
Art. 9P Classements
Art. 10P Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :
- Carte et Itinéraire Etape 1

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 22 Août 2016
Ouverture des engagements	Lundi 22 Août 2016
Clôture des engagements	Lundi 10 Octobre 2016
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 15, Dimanche 16 Octobre 2016 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
Attribution des numéros	Mercredi 19 Octobre 2016
Vérifications Administratives Bureau de surveillance Parking municipal de Saint-Florent	Vendredi 21 Octobre 2016 de 18H00 à 23h30
Vérifications Techniques Parking Municipal Saint-Florent	Vendredi 21 Octobre 2016 de 18H15 à 23H45
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ	Samedi 22 Octobre 2016 à 08H00
Départ du Rallye	Samedi 22 Octobre 2016 à 09H00
Arrivée du Rallye	Samedi 22 Octobre 2016 à 16H28
Publication des résultats provisoires du rallye	Samedi 22 Octobre 2016 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé final à Saint Florent
Remise des Prix	Samedi 22 Octobre 2016 à 18h00 Place Monument aux morts – Saint Florent

13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE
MAIRIE DE SAINT FLORENT

1ère REUNION

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016
22 H 45
PC Course
Salle des fêtes de Saint-Florent

2ème REUNION

SAMEDI 22 OCTOBRE 2016
16 H 30
PC Course
Salle des fêtes de Saint-Florent

13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
organise les 21 & 22 OCTOBRE 2016 avec le concours de

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

Et la participation de la

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Du

CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE CORSE

De la

VILLE DE SAINT FLORENT

13ème RALLYE REGIONAL du NEBBIU – SAINT FLORENT

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Ligue Corse du Sport Automobile, sous le visa 03/R/2016 en date du 05/08/2016.

Le 13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Daniel BALDASSARI

Vice Président : Pierre GUINTINI

Secrétaire Général : Nicolas D'ULIVO

Trésorier Général : Laurent MAZOTTI

Membres :

Laurent SANTONI
Antoine ANGELINI
Magali GRENAT
Julien FRANCHI
Michel POMPEI
Laurent GOÏA
Fred GRAZIANI
Baptiste VOLPEI
Fabio CALISTI
Fabrice ESQUIROL
Anthony GANDOLFI
Francesco VANGIONI
Christophe OLIVIERI
Nicolas D'ULIVO
Jean-Paul LAZZARINI
Michel LANDOLFINI
Pierre GUITINI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE
Centre Commercial de Ficabruna
20620 BIGUGLIA

Téléphone : 04.95.31.19.41
E-mail : asabastiaise@yahoo.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE : Salle des Fêtes de Saint-Florent pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Daniel BALDASSARI

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :

Du Lundi 22 Août au Jeudi 20 Octobre 2016, au siège de l'ASA BASTIAISE.
Du Vendredi 21 Octobre au Samedi 22 Octobre 2016 au PC COURSE DU RALLYE – PC Course Salle des Fêtes de Saint-Florent.
Tableau d'informations au Parc de Regroupement - Parking municipal de Saint Florent.

13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Mr Fabien ZYCH N°4626
Membres du collège des Commissaires Sportifs	Mr Alain ROSSI N°7529 Mr Vincent FATTACCIO N°8025
Directeur de Course	Mr Pierre BOÏ N°12623
Directeurs de Course Adjoints	Mme Sylvie ZYCH N°3416
Directeur de Course Adjoint responsable des vérifications et de la publicité	Mlle Marine PONZEVERA N°166079
Directeur de Course Adjoint responsable du véhicule tricolore	Mme Cathy BAILE N°174066
Commissaires chargés des Relations avec les Concurrents	Mme Catherine BELON N°162324
Médecin Chef	Mr Dominique SIMEONI N°232050
Délégués de la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Mr Christian CANADA N°7252 Mr Noël BASTIANAGGI N°2221
Commissaires Techniques	Mr Michel RAMU N°2669 Mr Jean CAMPANA N°4045 Mr Henri PINET N°11855 Mme Valerie ROUSTAND N°122514 Mr Bati CASANOVA N°4021
Chronométreurs	Mr Michel JEGAT N°175385 Mr Pierre OGGIANO N°36842
Secrétaire du Meeting	Mr Laurent MAZOTTI
Secrétaire du Collège	Mme Magali GRENAT
Responsable des Classements	LC CHRONO
Responsable des Parcs	Mr Antoine ANGELINI
Responsables du Matériel	
Responsables de la Remise des Prix	Mr Lucien MARSICANO

13ème Rallye Régional du Nebbiu – Saint Florent
2ème Rallye Régional VHC et VHRS

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13ème Rallye « NEBBIU – SAINT FLORENT » compte pour :

La Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise
Le Challenge « Benoît PELERIN » au 1er de la classe F2000-14 dans l'ES 1
Le Challenge « Noël AMERIS » au 1er de la classe F2000-13 dans l'ES 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
Vendredi 21 Octobre 2016 de 18H à 23H30
Bureau de surveillance Parking Municipal Saint-Florent

VERIFICATIONS TECHNIQUES
Vendredi 21 Octobre 2016 de 18H15 à 23H45
Parking Municipal de Saint-Florent

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du **Mercredi 19 Octobre 2016**
Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au :

GARAGE SAINT FLO
Route de la Plage de la Roya
20217 Saint Florent

Taux de main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 13ème Rallye régional « Nebbiu – Saint Florent » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 10 OCTOBRE 2016 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à :
100 voitures maximum en moderne
20 voitures maximum en VHC
30 voitures maximum en VHRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

330.00 Euros avec la publicité facultative des organisateurs
660.00 Euros sans la publicité des organisateurs

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Groupe N, FN	Classe 1, 2, 3, 4
Groupe A, FA	Classe 5, 5K, 6, 6K, 7, 7K, 7S, 8
Groupe GT	Classe 9, 10
Groupe F 2000	Classe 11, 12, 13, 14
Groupe R	Classe 1, FR2, 2, 3, 4, 5

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**
L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.
Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui

dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

• Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à L'Article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE SAINT FLORENT
DEPARTEMENT DE HTE-CORSE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE : VILLE DE ST-FLORENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 13ème Rallye régional « NEBBIU – SAINT FLORENT » représente un parcours total de 130,32 Km, divisé 1 étape et 11 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,63 Km.

SAMEDI 22 OCTOBRE 2016 – Etape : ST FLORENT – ST FLORENT

E.S. 1-3-5 :	CASTA - SANTO PIETRO	7,28 Km x 3 = 21,84 Km
E.S. 2-4-6 :	POGGIO D'OLETTA – COL DE TEGHIME	5,93 Km x 3 = 17,79 Km

L'Itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».
L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**.
Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 :

- **Samedi et Dimanche 15 et 16 OCTOBRE 2016**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).
Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste	Chasuble jaune « Chef de poste »
Commissaire de route	Chasuble orange
Relations Concurrents	Chasuble rouge

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste du rallye sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement FFSA

Le classement Final provisoire sera affiché le Samedi 22 Octobre 2016 au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi :
1 Classement Général, tous groupes confondus,
1 Classement par Groupe (A/FA, N/FN, F2000, R, GT)
1 Classement par classe,
1 Classement féminin.

ARTICLE 10P – PRIX et COUPES

Le 13ème Rallye « Nebbiu – Saint Florent » est doté de **:**

PRIX EN ESPECES : Aucun prix en espèce ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe.
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe au vainqueur du challenge Benoît PELERIN
- Une coupe au vainqueur du challenge Noël AMERIS
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE SAMEDI 22 OCTOBRE 2016 A 18H00
Place Monument aux morts à Saint-Florent

Dans la mesure où la remise des prix à lieu le jour même que l'arrivée du rallye, les équipages qui n'y participeraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

Annexe : ITINERAIRE